

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1428

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme De Temmerman, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani,
M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas,
M. Falorni, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, M. Pancher, Mme Pinel et Mme Wonner

ARTICLE 48

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 5° La diversité, la proximité et la disponibilité de l'habitat, des services publics, des espaces commerciaux et artisanaux, des lieux culturels et des infrastructures sportives. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin que la lutte contre l'artificialisation ne se traduise pas par une augmentation des temps de trajet pour nos concitoyens et une dégradation des conditions de vie, cet amendement propose d'inscrire dans les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols, la nécessité de mettre en œuvre un urbanisme de proximité.

Cet amendement permettra ainsi de lutter contre le phénomène de « spécialisation fonctionnelle des quartiers » et de recréer des bassins de vie.